

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Du Syndicat Intercommunal**  
**EAU et ASSAINISSEMENT**  
**Chevincourt-Machemont-Mélicocq-Marest-sur-Matz**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 18h**  
A la Mairie de CHEVINCOURT

Date de convocation et affichage : 23/09/2024 (article L 2121-10 du (CGCT))  
Nombre de membres : 12 Présents : 08Votants : 08  
Président de séance : M. Christophe MACHURA  
Secrétaire de séance : M. Jean-Claude VIEL

Délégués des Communes présents à la séance :  
CHEVINCOURT : MM. MACHURA - BOUCHÉ  
MACHEMONT : MM. SAULE - VIEL  
MÉLICOCQ : Mme DELABIE  
MAREST : M.M. LEGRAND - LÉPINE - BOURDON

**Objet : 4/2024/S03 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) D'EAU POTABLE - Année 2023.**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'EAU POTABLE.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans les 15 jours au Préfet et au système d'information prévu par l'article L213-2 du Code de l'Environnement (le SISPEA) qui correspond à l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport sera également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Du rapport contradictoire établi par l'ADTO sur le service public du réseau d'EAU POTABLE 2023 il est relevé que :

- Le rendement du réseau de distribution est de 89,4 % (en amélioration par rapport à l'année précédente).
- Le Syndicat a fait remplacer la conduite d'eau de La Cense
- En 2023, le rendement du réseau de distribution est de 88,19%. L'objectif prévu au contrat est donc bien atteint
- Le prix du m3 est de 2,69067 € TTC sur la base de la facture 120 m3
- Le taux de conformité des analyses bactériologiques est de 100 %

Après présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante, à l'unanimité

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'EAU POTABLE 2023
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))
- Décide de renseigner et de publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité

Le Président

M. Christophe MACHURA

